

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 755

Avis est par la présente donné que le Règlement numéro 755 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 3 février 2025, intitulé : « **Règlement numéro 755 autorisant une participation financière de la Ville au montant de 4 400 000 \$ dans le projet Place Dessaulles et décrétant un emprunt de 4 400 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 24, 25, 26, 27 et 28 février 2025;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 avril 2025.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 28 avril 2025.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière